

RAPPORT BARGETON : L'EXCEPTION CULTURELLE EN DANGER

LA SCÈNE INDÉPENDANTE, Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles, a pris connaissance du rapport sur « *La stratégie de financement de la filière musicale en France* » présenté par le Sénateur Julien Bargeton le 20 avril, dans le cadre d'une mission demandée par la Première Ministre sur le financement du Centre National de la Musique (CNM).

Si le rapport a le mérite de reconnaître que la « *filière musicale est plus fragmentée que d'autres industries culturelles* », **ses conclusions n'ont pas été élaborées « dans le respect des règles d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité »** comme le demandait la Première Ministre dans sa lettre de mission **et ne conduisent malheureusement pas à renforcer au sein de la filière musicale l'unité de secteurs aux intérêts et aux stratégies divergents.** En effet, LA SCÈNE INDÉPENDANTE déplore qu'aient été auditionnés pour la constitution d'un rapport gouvernemental, trois groupes français et internationaux au même titre que les organismes institutionnels et les syndicats représentatifs du secteur. Au moment où les phénomènes de concentration inquiètent, ces auditions créent une confusion certaine sur les angles de perception des éléments du rapport.

La première idée d'une « *taxe streaming* », déjà commentée depuis plusieurs mois, n'a jamais créé l'unanimité au sein des différents secteurs de la filière musicale, y compris des artistes. La suggérer à nouveau après six mois de travaux dénote d'un manque de réflexion apporté face aux enjeux, d'une déconnexion regrettable avec les réalités économiques de ce secteur et d'une insuffisance d'ambition pour la musique pourtant reconnue « *première pratique culturelle des Français* ». Sous couvert de la quête d'une « *contribution équitable de l'ensemble des activités musicales* », les propositions du rapport créent pourtant de nouvelles iniquités entre le secteur du spectacle vivant et celui de la musique enregistrée. **Le rapport stipulant lui-même que « *le mouvement général est plutôt à la réduction des taxes qu'à la création de nouvelles modalités d'impositions* », il ne parvient donc pas à convaincre de sa pertinence.**

La seconde idée que le « *droit de tirage* » revenant aux redevables de la taxe sur les spectacles de variété ne « *garantit pas que les sommes ainsi dégagées alimentent un quelconque investissement* » constitue une méconnaissance grave du tissu des structures organisatrices et productrices d'événements musicaux, parfois étant des associations à but non lucratif comme c'est le cas de nombreux festivals en France. **Ces structures constituant le maillage de l'exception culturelle que le Monde envie à la France, l'idée de réduire leur droit de tirage de 65% à 50% constitue une atteinte à l'expression de la diversité culturelle et sa mise en danger. C'est aussi un tremplin pour une augmentation accrue des prix de billets de spectacles** dans un contexte déjà fortement impacté par une inflation globale que le Gouvernement tente pourtant de corriger avec le Pass Culture. Ce droit de tirage est un élément fondamental pour l'économie des structures de production, notamment indépendantes, et un engagement de l'État lors de la création du CNM. **L'État doit respecter son engagement, maintenir le droit de tirage à 65% dans le cadre d'un arbitrage de la ministre de la Culture et encourager les producteurs à contribuer à la croissance du produit de la taxe.**

LA SCÈNE INDÉPENDANTE rappelle que la production de spectacles est un métier de gens passionnés mais à très haut risque financier. **L'idée de la création de la taxe sur les spectacles en 1977 puis de sa redistribution, était d'encourager la prise de risques des producteurs** pour développer des carrières et abonder en contenu les multitudes d'équipements construits en France pour la diffusion du spectacle dans les collectivités locales. Ce système vertueux a permis aux producteurs d'augmenter considérablement le produit de la taxe à travers les années. **Un retour en arrière sur ce mécanisme**, associé à un resserrement des programmes d'aides suggéré par le rapport, **renforcerait ainsi les phénomènes de concentration et nuirait par extension à l'ensemble de la filière musicale.**

Il existe des solutions alternatives pour financer le CNM en redirigeant par exemple une partie des crédits alloués au CNC (Centre National du Cinéma et de l'Image Animée) vers le CNM.

LA SCÈNE INDÉPENDANTE déplore que la pluralité, la diversité culturelle ne soient pas entendues comme l'objectif majeur dans l'avenir du CNM à l'heure où la filière a besoin d'une intervention publique la plus neutre possible.

LA SCÈNE INDÉPENDANTE (ex-SNES), Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles, syndicat représentatif du spectacle vivant privé, représente et défend **plus de 380 entreprises : producteurs, entrepreneurs de tournées, compagnies, lieux de spectacles, festivals, cirques...** ; dans toutes les disciplines artistiques : théâtre, variétés, humour, danse, opéra, musiques actuelles, musique classique, cirque, jeune public...
www.lasceneindependante.org

SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRENEURS DE SPECTACLES

48 rue Sainte-Anne 75002 Paris - 01 42 97 98 99

syndicat@lasceneindependante.org

Contact

Communication / Relations presse

Chrystèle Jongenelen

c.jongenelen@lasceneindependante.org

01 42 97 52 27 / 06 33 13 81 58